
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D'AZAY-SUR-CHER

Procès-verbal du 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Azay-sur-Cher, légalement convoqué le 26 novembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Janick ALARY, Président.

Présents : Mesdames Mireille de LA CROMPE, Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Jocelyne ROUSSEAU, Fabienne AUJUMIER, Mireille ROUSSEAU et Mr. Daniel SIRIEIX.

Absents excusés : Mmes Patricia HULAK, Katia BOIS, M. Martial AUGER

Absents : Mme Martine GUIBERT, M. Charles BROSSET

Madame Katia BOIS a donné pouvoir à Madame Katia PELTIER.

A été élue secrétaire de séance, Madame Christine SACRISTAIN.

1. Attribution du marché sur la conception et le portage des repas à domicile

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) des villes de Montlouis-sur-Loire, d'Azay-sur-Cher, de Véretz, de Larçay, de Monnaie, de la Ville aux Dames, de St-Martin le Beau ainsi que la ville et Vouvray ont décidé de se regrouper pour conclure un marché pluriannuel relatif au portage des repas à domicile.

La prestation consiste en une livraison à domicile de repas pour des personnes domiciliées sur lesdites communes, notamment les personnes âgées. Cette prestation se traduit par la fabrication, le conditionnement de repas, puis leur livraison au domicile même des personnes.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montlouis-sur-Loire est désigné comme coordinateur du groupement.

La procédure de consultation suivie est celle de la procédure adaptée.

Suite à la publication d'avis d'appels publics à concurrence au journal officiel d'annonces des marchés publics et au journal officiel de l'Union européenne, quatre sociétés ont déposé leur candidature et leur offre.

Suite à l'analyse des propositions reçues et à l'avis de la commission d'appel d'offre spécialement constituée à cette occasion, en date du 20 novembre 2020, l'offre de la société CONVIVIO, sur une option 2 (livraison 6 jours / 7), a été classée première au regard des critères de sélection posés. Sachant que le prix du repas est décomposé en 4 tarifs, suivant les 4 formules posées dans le cahier des charges et explicité dans le bordereau de prix.

Le marché débiterait le 01/01/2021 sur l'ensemble des territoires pour une période d'un an renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans.

Les tarifs sont soumis chaque année à une révision de prix.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Janick ALARY, président du CCAS,

Vu la directive 2004/18/CE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération approuvant la constitution d'un groupement de commande et d'une Commission d'appel d'offres, ayant pour objet le groupement de commande relatif au marché « portage de repas à domicile »,

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres spéciale réunie le 20 novembre 2020 ;

Considérant le lancement par les centres communaux d'action sociale (CCAS des villes de Montlouis-sur-Loire, d'Azay-sur-Cher, de Véretz, de Larçay, de Monnaie, de la Ville aux Dames, de St-Martin le Beau ainsi que la ville de Vouvray, d'un marché pluriannuel relatif au portage des repas à domicile ;

Considérant qu'à la suite de la mise en concurrence effectuée par voie de publication d'avis publics à concurrence, quatre sociétés ont déposé une offre qui ont été analysées par la Commission d'appel d'offres et classées lors d'une réunion en date du 20 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres de classer première l'offre de la société CONVIVIO sur l'option 2 choisie consistant en une livraison 6 jours sur 7.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces du marché relatif au portage des repas, ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa conclusion ou à son exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Président remercie le Conseil et lève la séance à 18h25.

*Validation au
Le secrétaire de séance,
Christine SACRISTAIN*